



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre d'Etat

Paris, le **27 JAN. 2025**

Monsieur le Président,

Par lettre du 13 mars 2024, ma prédécesseure Nicole BELLOUBET a saisi le conseil supérieur des programmes en vue de la réécriture et de la révision de l'ensemble des programmes du cycle 1 au cycle 4, ainsi que de la refonte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'École est le lieu de la transmission d'une culture humaniste. La France est l'un des rares pays à proposer, à parité horaire, un enseignement d'arts plastiques et un enseignement d'éducation musicale à tous les élèves de collège. Néanmoins, le contenu et la définition des attendus des enseignements artistiques ont peu évolué depuis le début des années 1980. Ils ont été complétés par un enseignement d'histoire des arts pour tous les élèves à partir de 2008, mais sans identification d'un volume horaire annuel.

Je souhaite que les enseignements d'arts plastiques et d'éducation musicale des cycles 3 et 4 soient révisés dans leur contenu, intègrent ce volet histoire des arts et s'appuient ainsi sur deux piliers, pour chacun des niveaux d'enseignement du collège :

- d'une part, l'histoire des arts de la discipline (à hauteur de 9h sur 36h) ;
- d'autre part, la pratique artistique qui implique une compréhension, une maîtrise des techniques et une création (seul ou en groupe).

Je souhaite par ailleurs que l'enseignement des arts plastiques soit étendu aux arts visuels tels que la photographie et les arts numériques.

En complément de ces deux enseignements artistiques renouvelés, je souhaite que l'histoire des arts trouve sa place dans le programme des autres disciplines, en particulier dans les programmes d'histoire-géographie, afin de compléter le socle de culture artistique générale (architecture, arts décoratifs, design, etc.).

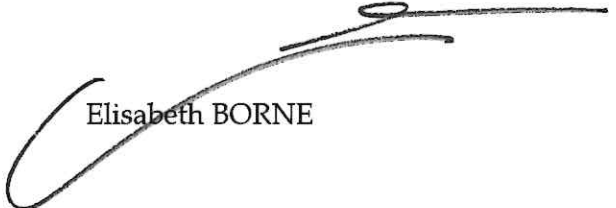
.../...

Monsieur Mark SHERRINGHAM
Président du Conseil supérieur des programmes
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Enfin, je souhaite que le théâtre soit présent dans les programmes de français des cycles 3 et 4. Ils pourront prévoir l'étude d'œuvres théâtrales repères pour chacune des années de la scolarité en collège, et dans les programmes de langues vivantes qui initieront les élèves de cycle 4 au répertoire théâtral des langues étudiées. A côté de la connaissance des textes, sera encouragée la pratique du théâtre, dans le cadre de ces séances d'enseignement, et dans le cadre des ateliers ou clubs, afin de renforcer l'aisance et la maîtrise de l'oral de tous les élèves de collège. Enfin, dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle, les enseignants privilégieront les sorties théâtrales ou les rencontres avec les acteurs ou troupes afin d'encourager le contact avec le jeu théâtral.

La mise en application des nouveaux programmes d'enseignements d'arts plastiques et d'éducation musicale devra intervenir à la rentrée scolaire 2026.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.



Elisabeth BORNE